

## CHIRURGIE CARDIAQUE PEDIATRIQUE Six enfants opérés avec succès

Six enfants âgés de 2 à 13 ans atteints de malformations congénitales au niveau du cœur ont été opérés avec succès par une équipe de médecins spécialistes français, un chirurgien, un médecin anesthésiste et un perfusionniste.

Ces interventions délicates ont été effectuées au niveau de l'établissement hospitalier spécialisé de chirurgie cardiaque Mohamed-Abderrahmani, à Alger, par cette équipe médicale de l'hôpital parisien Georges-Pompidou conduite par le docteur Sylvain Chauvaud.

Au-delà de la prise en charge des enfants atteints de ces maladies cardiaques congénitales, cette mission vise à former les médecins algériens (chirurgiens, anesthésistes et paramédicaux) aux nouvelles techniques de prise en charge par la chirurgie des enfants atteints de malformations congénitales cardiaques. "Hormis la greffe du cœur, nos médecins algériens ont une grande expérience en chirurgie cardio-vasculaire chez les adultes", nous a expliqué Salah Eddine Bourezak, professeur et chef du service de chirurgie cardiaque et vasculaire à la clinique Abderrahmani. Une expérience qu'ils n'ont pas toutefois pour les enfants.

Ainsi, à travers ce programme de coopération avec des médecins spécialistes étrangers, il est question de former des compétences nationales et des équipes spécialisées en chirurgie congénitale basique et ce, en prévision de l'ouverture prochaine de quatre centres spécialisés en chirurgie cardiaque infantile à Oran, Tizi-Ouzou, Alger et Annaba.

Le Pr Salah Eddine Bourezak a indiqué que durant l'année en cours, une vingtaine de missions sont programmées. Celles-ci permettront de prendre en charge 100 à 150 enfants souffrant de maladies liées à des malformations congénitales cardiaques.

La prise en charge des enfants cardiaques en Algérie permettra à coup sûr de réduire les dépenses publiques de leur transfert à l'étranger qui sont d'environ 30 000 euros par malade. (Soit l'équivalent du coût de traitement d'une dizaine de malades en Algérie).

Cela est d'autant plus important que le seul centre de prise en charge de patients atteints de maladies cardio-vasculaires, celui de Bousmail en l'occurrence, dispose d'une liste d'attente de 3500 patients.

Lotfi Mérad

## Une peine de cinq années de prison ferme requise et une amende de 10 000 DA contre Nordine Leklal et l'ex-DG de l'OPGI

Renvoyée à deux reprises, l'affaire opposant le ministre de l'Habitat à l'ex-DG de l'OPGI de Béjaïa et Nordine Leklal, investisseur et propriétaire du village touristique Capritours, situé sur la côte-est béjaïoise, a été finalement jugée avant-hier mardi devant le tribunal correctionnel de Béjaïa.

Pour rappel, c'est sur une action engagée par le ministère de l'Habitat que la procédure judiciaire a été enclenchée à l'encontre des deux coaccusés, en l'occurrence M. Mahfoud Benzeman ex-DG de l'OPGI de Béjaïa et Nordine Leklal.

L'OPGI de Béjaïa d'abord en tant que pilote de projet pour avoir "sous-traité" des tâches qui lui sont dévolues et le promoteur immobilier avec le reproche d'avoir "surfacturé les coûts de réalisation atteignant les 59 480 515,25 DA", des chiffres avancés par un expert désigné par le tribunal.

Au terme d'une audience-marathon, qui aura duré plusieurs heures, le procureur de la République a requis une peine de cinq années de prison ferme assortie d'une amende de 10 000 DA à l'encontre des deux prévenus. Le verdict définitif sera rendu le 13 février prochain.

A. K.

## Hommage à Taleb Rabah

La radio nationale Chaîne II rend hommage à l'un des pionniers de la chanson kabyle, Taleb Rabah. Il sera, en effet, l'invité de l'émission "Ighouzzif Ayid" qui sera diffusée aujourd'hui à partir de 12 heures.

L'hommage verra la participation de Lounis Ait Menguélet, Akli Yahiaten, Drifa, Djamilia et une pléiade d'autres artistes de toutes les générations.

## LEURS OFFRES FINANCIERES ONT ETE PRESENTEES HIER

# Trois groupements internationaux en lice pour l'électrification de la rocade Est-Ouest

Les offres financières de trois groupements internationaux, pour l'électrification des lignes de la rocade ferroviaire Est-Ouest, ont été dévoilées hier au siège de la Société nationale des transports ferroviaires (SNTF), lors d'une séance d'ouverture de plis. Ces offres concernent l'électrification de lignes ferroviaires réparties en deux lots, le lot Est et le lot Ouest.

Le premier lot (le lot Est) concerne, sur 970 km de linéaire total caténaire, les lignes Annaba - Bordj Bou-Arredj ainsi que les dessertes Béjaïa - Béné Mançour et Ramdane Djamel - Skikda.

Le lot Ouest concerne les lignes Khemis Miliana - Oran (730 km de linéaire total caténaire). Ces offres émanent des groupements Balfour Beatty Rail (Allemagne - Italie), Siemens AG (Allemagne) et Alstom Transports SA (France).

Ces groupements avaient été retenus le 3 février dernier après évaluation des offres techniques présentées le 19 novembre 2006 dans le cadre de l'appel d'offres

lancé l'année dernière pour ce projet.

Présélectionné, le groupement espagnol Elecnor SA (Elecnor SA, Semi SA et Cobra SA) et qui avait présenté une offre pour les deux lots n'a pas été retenu à l'issue de l'évaluation technique des offres. Ainsi, le groupement germano-italien Balfour Rail GEIE (Balfour Beatty Rail Spa et Balfour Beatty Rail GmbH) a soumis deux offres pour la réalisation dans un délai de 36 mois du lot Ouest, une offre A de 27 587 882 884, 22 DA (dont une partie en devises de 214 208 798,52 euros) et une offre B de 26 151 623 707,48 DA (dont une partie en devises de 202 914 846,74 euros).

Le groupement Siemens AG (Siemens AG, Siemens Algérie Spa, Rail Electr Spa - Algérie et CCECC) a formulé deux offres valables pendant 9 mois pour la réalisation dans un délai de 40 mois du lot Est et du lot Ouest. Ces deux offres sont respectivement 30 095 984 290, 06 DA (dont une partie en devises de

223 481 439,79 euros) et 21 428 630 370,53 dinars (dont une partie devises de 154 700 116,23 euros). Quant au groupement Alstom Transports SA (Alstom Transports SA, Alstom Spa Algérie, Ineo SCLE SNC France, Orascom Construction Industries Egypte) a présenté une offre globale pour la réalisation dans un délai de 40 mois des deux lots de 61,993 milliards de dinars (dont une partie en devises de 405,637 millions d'euros). L'offre la mieux disante sur la base de la pondération entre l'offre financière et celle technique et le traitement approfondi des offres) sera connue d'ici une quinzaine de jours et l'attributaire de ce projet sera annoncé par voie de presse. Le contrat de marché devrait être signé d'ici deux mois avant le démarrage des travaux fixé au plus tard à juin 2007.

En précisant que l'électrification de la ligne Médéa - Alger - Khemis Miliana est incorporée dans le projet d'électrification de la ligne Bordj Bou-Arredj - Thénia avec une desserte sur

Alger pour la réalisation de laquelle un appel d'offres sera lancé prochainement.

Représentant une des priorités du programme quinquennal de modernisation du rail, ce projet d'électrification de cette rocade Est-Ouest est adossé au doublement des voies ferrées ainsi qu'à la pose de nouvelles voies.

En ce sens, des appels d'offres et des projets de contrats programmes ont déjà été lancés et mis en œuvre. Ce projet, basé sur la conception et réalisation (design and build), englobe les études de conception et d'exécution, la modernisation de la signalisation et des télécommunications, la fourniture des équipements, les travaux de mise au gabarit des ouvrages, le montage des équipements, les essais de mise en service et la maintenance sur 5 ans. Cela pour une vitesse d'exploitation de 160 km/h avec des prévisions de trafic à l'horizon 2010 de 80 millions de voyageurs par an et de 15 millions de tonnes de fret par an.

Chérif Benaaceur

## ORAN : 9<sup>E</sup> JOUR DU PROCES BCIA/ APPEL A LA BARRE POUR SON AUDITION, L'EX-DIRECTEUR DE LA BCIA (DIRECTION GÉNÉRALE ALGER) A SUSCITÉ UN TOLLE GENERAL

# "Monsieur le Juge, je ne veux pas être défendu par M<sup>es</sup> Kharoubi et Benaïcha !"

*Tout en affirmant à la cour qu'il n'a jamais désigné les avocats sus-cités, l'ex-directeur de la BCIA à Alger, en l'occurrence Bengadi Ahmed, a provoqué une vive tension lorsque l'un des avocats en question, M<sup>r</sup> Kharoubi Abderrahim, qui n'est autre que le frère du principal accusé dans l'affaire (Kharoubi Ahmed) se présenta à la cour et déclara d'une voix haute : "Je le sais, c'est Addou Samir qui vous a dit en prison de déconstruire les avocats de Kharoubi et m'écarter moi et mon confrère !" A ce moment, l'un des avocats de l'inculpé "accusé" par M<sup>r</sup> Kharoubi s'insurgea contre ces propos. S'en sont suivis par la suite des contestations de par et d'autre qui ont contraint le juge à suspendre la séance.*

Amel B. - Oran (Le Soir) - Lorsque le prévenu Bengadi Ahmed annonça à la cour son refus catégorique d'être défendu par M<sup>r</sup> Kharoubi et M<sup>r</sup> Benaïcha, le juge lui fera remarquer que lors de l'ouverture du procès en date du 27 janvier 2007, suivant la procédure judiciaire, tous les avocats s'étaient présentés devant la cour et en présence des accusés afin de dire officiellement qu'ils étaient constitués pour tel ou tel accusé. Ce qui avait été le cas pour ces deux avocats le concernant. "Pourquoi n'avez-vous pas contesté cela le jour même ?" demande le juge au prévenu qui répondra : "Monsieur le Juge, j'ai des problèmes auditifs et ce jour-là je n'avais pas bien entendu."

Durant la suspension de l'audience, dans "les coulisses" de la salle où se sont regroupés la plupart des avocats, plusieurs sons de cloche ont été entendus à ce coup de théâtre qui en cache apparemment bien plus qu'il ne laisse paraître. Si certains avocats estiment que "d'ontologiquement, un parent proche à l'un des principaux accusés dans l'affaire en question ne devrait pas se constituer dans ce dossier", d'autres pensent qu'en se constituant en faveur de l'ex-directeur de la BCIA (Bengadi Ahmed), sujet de la contestation, il "s'était donné une porte d'entrée dans le procès et ainsi il pourrait servir au mieux les intérêts de son frère

au lieu de ceux de son client". Pour sa part, M<sup>r</sup> Kharoubi Abderrahim fera un seul commentaire en sortant de la salle une fois l'audience suspendue. Il dira : "En nous desistant, il (Bengadi Ahmed) a suivi les mauvais conseils !" D'autres avocats commenteront cet incident en affirmant : "Vous verrez les surprises qu'il va y avoir ce samedi !" Certains d'entre eux parlent de "marchandage" à l'intérieur et à l'extérieur de la prison qui va donner une tout autre tournure à l'affaire.

Après la reprise de l'audience M<sup>r</sup> Kharoubi présentera ses excuses à la cour, qui les acceptera et fera remarquer qu'il se réserve le droit de poursuivre en justice trois des avocats qui avaient contesté vivement ses propos, mais tout dépendra de l'entretien qu'il devra avoir avec le bâtonnat national.

Un long moment de silence fut observé lorsque le prévenu Bengadi Ahmed a pris la parole pour qu'au final, il "fasse" de ce qui était l'événement de la journée un non-événement, puisqu'à travers ses dires, il n'était pas question de graves révélations qui allaient tout remettre en question. Après avoir dressé un aperçu détaillé sur sa carrière et ses 40 ans de services dans le domaine de la banque, il expliqua à la cour comment il a intégré l'équipe de la BCIA, officiellement le 10 janvier 2000, en tant

que directeur général au siège de la direction à Alger.

Il expliqua à la cour qu'en 2000, une inspection menée par la Banque d'Algérie au niveau de la BCIA avait retenu 33 griefs contre le président-directeur général de la BCIA. Suite à quoi, il fut suspendu de ses fonctions durant une année et devait payer une amende de 5 millions de dinars. La principale raison de cette suspension, c'est bien les 48 bons de caisse d'une valeur de 48 millions de dinars remis au nom d'un certain Ben Saber qui les a déposés pour escompte au niveau du CPA qui n'a "heureusement" pas attendu la date d'échéance pour les escompter et s'est aperçu qu'il n'y avait pas de crédit au niveau de la BCIA. Dès lors, ce fut Mohamed-Ali Kharoubi qui fut désigné P-dg. En réponse à la question du juge quant aux conséquences de ce précédent sur la gestion de la BCIA, le prévenu dira : "Mes patrons (les Kharoubi) n'ont peut-être pas peur de Dieu mais ils avaient peur de la Banque d'Algérie, car ils risquaient en cas de récidive de perdre leur agrément."

Cette révélation plus ou moins précise du motif pour lequel Ahmed Kharoubi fut "sanctionné" ouvre la voie à une interrogation : "Pourquoi la Banque d'Algérie n'a pas retiré l'agrément à la BCIA lorsque son P-dg en personne avait clairement et avec preuve à l'appui enfreint la loi ?"

Concernant les 30 dossiers d'autorisation de crédit provenant de la direction régionale d'Oran et qu'il avait signés et ce, en date du 3 juin 2003, soit un mois après que la BCIA ait refusé de payer les traites avalisées auprès de la BEA "Yougoslavie", en raison de leur présentation tardive à l'escompte, le prévenu déclare : "C'est ma direction qui m'a dit de les signer et je le dis devant vous Monsieur le Juge

j'accuse ces gens-là car voulant couvrir le DRO (directeur régional d'Oran, ndr) Mohamed-Ali Kharoubi, on m'a fait endosser la responsabilité de ces 30 dossiers qu'ils ont par la suite joints à leur dossier remis à la police pour se défendre." Alors qu'un mois auparavant, dira le juge, "tu avais signé la lettre de rejet de paiement des traites de ces mêmes personnes, directeurs de Sotraplat et de FNF, tu signes le mois d'après, le 3 juin 2003, l'autorisation de crédit, pourquoi ?" Le prévenu répond : "Je pensais qu'il ne s'agissait que de Sotraplat, finalement tout était bide ! Et puis de toute manière, c'était un coup monté par Kharoubi Ahmed pour m'accuser dans l'affaire à la place du DRO."

Toujours au sujet des traites avalisées que la BCIA avait refusées de régler car les effets pour leur escompte lui avaient été remis tardivement, le prévenu révèle : "Je n'ai jamais vu un patron faire couler sa propre affaire ! Je n'ai également jamais vu une banque qui possède 4 milliards de dinars les garder dans ses tiroirs sans payer ses traites !"

La formule de la garantie sous signature, le prévenu l'explique à la cour sans pour autant être explicite. Il a tout de même laissé libre cours à "l'imagination". "Monsieur le Juge, Ahmed Kharoubi n'accorde jamais de crédit s'il n'a pas une réelle garantie. Il n'avait confiance en personne même pas en sa propre chemise. Sachez qu'il ne donne pas un sou sans qu'il n'ait de garanties concrètes, sinon vous pouvez être certain qu'il en avait obtenu d'ailleurs."

Dès ce samedi, qu'il y ait "ce fameux" changement quant à la tournure que pourrait prendre ou pas l'affaire, le procès devrait quant à lui avancer puisqu'il sera question d'additionner les derniers accusés dans cette affaire.

A. B.